

<p>Réunion du conseil d'université des 12-13/04/2018 <i>Extrait des décisions</i></p>
---

**Point 1**      **Adoption de l'ordre du jour**

Le conseil d'université adopte à l'unanimité l'ordre du jour des 12-13/04/2018.

**Point 2**      **Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil d'université précédente**

Le conseil d'université adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du conseil d'université des 07-08/12/2017 avec les modifications proposées.

**Point 3.3**      **Résultat de l'exercice 2017**

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'approuver les comptes annuels 2017.

**Point 3.4**      **Approbation du rapport d'activité 2017**

Le conseil d'université approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2017, sur la base du projet soumis.

**Point 5.3**      **Proposition de remaniement des modalités pour déterminer le nombre maximum d'aides à la mobilité attribuées**

En application de l'article 6, paragraphe 2 de l'accord de Weimar, les représentants des administrations publiques françaises n'ayant pas donné leur accord à la proposition de remaniement des modalités déterminant le nombre maximum d'aides à la mobilité attribuées telle que présentée dans le document de séance, avec un nombre d'aides à la mobilité par année de cursus de 35, 40 ou 45 à compter de l'année universitaire 2018/19, cette proposition est rejetée.

**Point 5.4**      **Décision budgétaire modificative n°1/2018**

Le conseil d'université adopte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°1/2018 dans la version A présentée par le secrétariat.

**Point 5.5**      **Développement des cursus binationaux dans le domaine de la formation des enseignants**

Le conseil d'université demande à l'unanimité au ministère de l'Éducation nationale, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et à la Kultusministerkonferenz de se saisir de la problématique des cursus binationaux formant aux métiers de l'enseignement et de formuler des recommandations aussi concrètes que possible, qui puissent favoriser le développement de cursus menant à une double titularisation des enseignants et permettre ainsi à un plus grand nombre de personnes de bénéficier d'un accès direct au marché de l'emploi franco-allemand dans ce secteur.

**Point 6.1**      **Décision relative au soutien de cursus franco-allemands et de PhD-Tracks pour l'année universitaire 2018/19**

Le conseil d'université décide à l'unanimité de suivre les recommandations de soutien de la commission scientifique relatives aux cursus figurant dans les annexes 2 à 4 pour l'année

universitaire 2018/19 et décide d'accorder dès 2018/19 le soutien de l'UFA à la coopération mentionnée dans le document de séance.

**Point 6.2      Décision relative au soutien des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) 2019/22**

Le conseil d'université décide à l'unanimité de suivre les recommandations de soutien de la commission scientifique relatives aux Collèges doctoraux franco-allemands figurant dans les annexes 1 et 2 pour la période de soutien 2019/22.

**Point 7.1      Décision relative à la publication des appels à projets pour les cursus franco-allemands et les PhD-Tracks pour l'année universitaire 2019/20**

Le conseil d'université approuve à l'unanimité de diffuser un appel à projets pour le soutien de cursus franco-allemands, ainsi qu'un appel à projets pour le soutien de programmes de PhD-Track, et ce pour l'année universitaire 2019/20, tel que présentés dans les documents de séance.

**Point 7.2      Décision relative à la publication de l'appel à projet pour le soutien aux Collèges doctoraux franco-allemands de l'UFA (CDFA) 2020/23**

Le conseil d'université décide à l'unanimité la publication de l'appel à projets pour le soutien aux Collèges doctoraux franco-allemands pour la période 2020/23, tel que présenté dans le document de séance.

**Point 8 – A    Décision faisant suite à la réflexion sur la composition future de la direction à partir de 2019**

Le conseil d'université désigne à l'unanimité les membres suivants du conseil d'université pour faire partie du comité ad hoc, en charge de l'identification des candidats pour le poste de secrétaire général de l'UFA : Mme Eva Martha Eckkrammer et M. Pierre Koch. Le vice-président de l'UFA est également membre du comité. Les représentants des ministères au sein du conseil d'université seront quant à eux consultés.

**Point 8 – B    Décision relative à la désignation d'un comité électoral pour l'élection de la vice-présidence française**

Les représentants des établissements membres désignent M. Laurent Guihéry et M. Joern Pütz pour faire partie du comité électoral ; Mme Eva Martha Eckkrammer et M. Andreas Feuerborn sont désignés en tant que membres suppléants.

Le conseil d'université désigne à l'unanimité les membres suivants du conseil d'université pour faire partie du comité électoral : un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en tant que membre du comité électoral, un représentant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en tant que membre suppléant. Les ministères communiqueront prochainement au secrétariat de l'UFA les noms des représentants correspondants.

**Point 9        Prise de décision relative au calendrier des réunions du conseil d'université 2019**

Le conseil d'université décide à l'unanimité d'adopter le calendrier des réunions du conseil d'université pour l'année 2019 suivant :

- 1) Jeudi 11/04 - vendredi 12/04/2019
- 2) Jeudi 05/12 - vendredi 06/12/2019